

Les fêtes du mai en Bretagne

D'hier à aujourd'hui

Aujourd'hui dans nos contrées comme dans le reste de l'Europe, les traditions collectives liées aux antiques fêtes du Mai, déjà fort adultérées depuis plus de deux siècles, sont en voie de disparition. On ne plante plus le mai dans la joie comme autrefois. On ne le sacrifie plus rituellement par le feu. C'est bien plutôt autour du sapin «traditionnel» que les uns et les autres ont coutume de se réunir en famille ou en groupe à l'occasion des fêtes de Noël. Or cette tradition à vrai dire fort païenne... nous est étrangère. Elle nous vient des pays germaniques et n'a pénétré que fort tardivement — il y a moins d'un siècle — dans les villes et dans les bourgs de l'Ouest armoricain. Toute autre est celle liée à la fête du 1^{er} mai. Désormais instituée et chômée (1941 : maréchal Pétain, Famille, Patrie) , *la fête du travail* s'est depuis lors largement laïcisée et banalisée. Elle ne se manifeste plus guère extérieurement que par le port individuel du muguet. Tout lien entre cette fête civile et la pratique coutumière des feux de la Saint-Jean à la fin de juin, est maintenant rompu... Faire le procès des mais «folkloriques» d'aujourd'hui, en dénoncer les dérives festives et individuelles ne suffit pas. C'est à la genèse du mai traditionnel et coutumier qu'il convient de retourner et de s'attacher, en s'employant d'abord à le *définir*. A cette geste initiale, mille variantes coutumières sont venues se greffer dans la suite, liées les unes et les autres à un contexte social, religieux, voire politique qu'il nous appartient de *situer* historiquement et géographiquement, singulièrement en Bretagne.

Du mai traditionnel...

Dans nos campagnes, là où elle n'a pas encore été métamorphosée par des initiatives municipales ou associatives à caractère festif voire para-touristique, la tradition coutumière du Mai est longtemps demeurée immuable : c'était un *seul arbre* (hêtre, chêne ou bouleau)

que la bande des jeunes choisissait d'arracher et de planter sur la place de village, du consentement général. On ne tardait pas à l'émonder de ses branches, bientôt appelées à décorer extérieurement les maisons d'alentour. Orphelin de sa parure, entièrement dépouillé à l'exception de sa touffe demeurée à son sommet, l'arbre, baptisé désormais «*le Mai*», se voyait ainsi réduit à un simple mat symbolique. On ne manquait pas cependant de l'honorer, d'en orner la cime en la décorant d'un bouquet de guirlandes. Trophée insigne, il se devait toujours d'être couronné. Dépouilles opimes, il demeurait sur place quelque temps encore, avant d'être livré solennellement au feu, deux mois plus tard à la Saint-Jean, rituel sacrificatoire et collectif qui remontait à la nuit des temps. Jadis en effet et, sans doute dès avant l'époque de la Tène, la consommation par le feu se pratiquait au jour du solstice. Dans l'Antiquité, c'était l'arbre tout entier, et non pas simplement ses branches ou ses feuilles, qui était livré aux flammes à l'occasion du renouvellement de l'année solaire. Le plant se voyait juché au sommet du bûcher qu'il venait ainsi couronner en triomphe. Ces plantations et ces incinérations rituelles s'inscrivaient en effet dans l'hommage ancestral rendu à Belenus, dieu du soleil et de la fécondité révéral anciennement, on le sait, dans la plupart des contrées de la Gaule.

... à la vente des cendres de la Saint-Jean : mort et résurrection.

Si au *xx^e* siècle, cette pratique n'est plus que symbolique et laissée à la charge des enfants, on garde encore en Bretagne le souvenir d'une époque où les enchères étaient réelles, où d'aucuns n'hésitaient pas à s'imposer des sacrifices pour s'approprier les cendres de l'arbre du Mai. Leur valeur d'engrais était reconnue. Très prisées par les apiculteurs qui en saupoudraient le sol de leurs ruches, elles l'étaient aussi par les agriculteurs qui la mélangeaient souvent à la semence de blé noir ou l'utilisaient comme insecticide pour leurs cultures légumières (carottes, betteraves, navets, fraises à Plougastel...). De nouvelles souches jetées dans les cendres encore brûlantes du feu de la Saint-Jean l'entretenaient vif parfois jusqu'au 28 au soir, veille de la Saint-Pierre. Le lendemain, l'acquéreur auquel ces cendres avaient été adjugées oralement venait les retirer et les conservait avec respect dans un coin de son écurie. (1)

(1) Sur l'aire d'exercice de cette pratique et d'autres coutumes liées à ce rituel (Haute-Cornouaille, Bas-Léon, Ouest-Trégor), lire Fanch POSTIC, «La Saint-Jean en Finistère» dans *Ar Men* n°8, p 44 à 61.

Traditions bretonnes du Mai. Diversité de leur interprétation. Querelle autour de la problématique.

En Bretagne, si les traditions culturelles liées aux feux de Saint-Jean ont retenu l'attention de nos compatriotes, les mais collectifs, par contre, ont fait de la part des érudits, des folkloristes et des celtisants, l'objet d'interprétations très diverses. Campron et Van Gennep (2) s'emploient surtout à en évoquer les dérives sociologiques et coutumières dans les provinces du Nord et de l'Est de la France, en se référant surtout, pour la période gallo-romaine à des précédents figurant dans les littérateurs latins. A entendre P. Sebillot, qui a surtout recueilli des témoignages en Haute-Bretagne au siècle dernier, le rayon d'action de ces mais se serait circonscrit au seul «pays gallo», aux campagnes d'Ille-et-Vilaine et aux parties orientales des départements des Côtes-d'Armor et du Morbihan : relevées également par H.F. Buffet (3), ces observations partielles ont conduit Van Gennep à conclure paradoxalement que «les seules régions vraiment celtique de France (sic) «sont aussi celles qui ignorent cette coutume».

Cette boutade du grand folkloriste aurait été oubliée si, depuis lors, des interprétations nouvelles n'étaient pas venues incidemment accréditer un tel clivage. S'il faut croire certains, dans le Haut-Léon par exemple, les célébrants du Mai auraient eu recours à une autre symbolique que celle des végétaux, laquelle selon d'autres, se voudrait prépondérante chez les Celtes (bretonnants) de l'ouest de la péninsule. Initiée d'abord publiquement puis secrètement par les anciens druides, liée dans la suite à des traditions médicinales propres à certaines plantes ou arbustes (gui, chèvrefeuille...), cette fête du Mai aurait ouvert la voie aux dérivatifs et aux fantasmes les plus surprenants... Faut-il se cantonner, pour les expliquer, dans cette optique «sacrée» popularisée récemment par quelques littérateurs et néo-celtisants (J. Markale, G. Le Scouezec) (4) ? Nous ne le pensons pas. Il serait vain de tenter de circonscrire l'aire d'exercice des fêtes du mai aux limites assignées par la tradition à l'emploi reconnu des herbes de la Saint-Jean (5). Ces herbes ont pu être brandies naguère par les

(2) *Manuel des études folkloriques*, tome II, «Fêtes du Mai».

(3) *Bretagne Morbihannaise; En Haute Bretagne*, Paris, Librairie celtique, 1954, p 226-230.

(4) *Bretagne sacrée*, Paris, Ed Albatros, 1977.

(5) Fanch POSTIC, *op. cit.*, p. 50 (carte). La tradition des mais collectifs à la bretonne s'étend en effet bien au sud de l'Aulne

druides comme autant de signes (bénéfiques ou maléfiques) manipulés secrètement, mais leur exhibition facétieuse entre les mains des manifestants des fêtes de mai ne pouvait que conduire aux aberrations les plus étranges, aux farces les plus équivoques... Séparer le signe (végétal) de son support traditionnel (l'arbre) consacré par la coutume serait situer le Mai dans un contexte *individualiste moderne*, variable selon les pays, oublier de la sorte les traditions collectives qui, pendant de longs siècles, ont présidé à ses destinées.

Ces traditions collectives, les bouleversements économiques et sociaux ont conduit en Bretagne comme ailleurs à leur récente disparition (la fin des terroirs) ; elles ne sont point cependant oubliées. A Locronan, *le mai des garçons* est à l'honneur, maintenu par la municipalité. Une des premières nuits de mai, les conscrits de l'année se rendent en groupe dans le vieux *lucus* voisin de Nevet et s'emploient à y couper un hêtre jeune et bien venant. Puis ils le dressent au milieu de la place du bourg face à l'église, à proximité du vieux puits. Il y demeure planté jusqu'au solstice d'été (24 juin), époque où il est ôté, ses branches consommées avec les bouquets du mai dans le grand feu allumé au soir de la Saint-Jean. Alternance calendaire liée aux deux grandes périodes connues et respectées par les Celtes (1^{er} mai, *fête de Beltenne* — 1^{er} novembre, *fête de Samain* liée au culte des morts). Aujourd'hui encore en Porzay, c'est au soir de la nuit de la Saint-Jean que le *cimier* de l'arbre du Mai, soigneusement respecté, est mis aux enchères, après que le tronc lui-même ait été débité et consommé avec les basses branches. Souvent c'est au bénéfice d'un sabotier voisin, qu'est adjugé ce trophée.

La tradition des assemblées de mai en Bretagne (*Bodadig ar Miz Mae*), tradition séculaire, s'est longtemps perpétuée chez nous non seulement en Haut-Léon (Landivisiau) mais en Porzay (Plonevez) et aussi en Haute-Cornouaille (Saint-Servais) naguère encore à l'Hôpital-Camfrout.

«*Mae, mae, n'eo ket ebrel*» chantaient unanimement à l'avènement du printemps les jeunes de Telgruc. Dans cette localité prévalait le «*mai des filles*». C'était à qui puiserait le premier seau au puits commun du village... Les bêtes qui boiraient à cette eau étaient appelées à bien se porter toute la saison. «Lait de mai, lait de santé», disait-on autrefois à Landerneau; la bagad se donnait rendez-vous à la ferme la plus voisine pour boire le fameux lait de mai, lequel était réputé bénéfique pour tous. On a pu croire à des pratiques isolées, alors qu'elles se rattachaient en fait à des rites ancestraux, liés aux anciens cultes de fécondité. La survivance s'en observe en Basse-Bretagne autour de trois foyers principaux : en Porzay (Plomodiern, Argol, Saint-Nic, Locronan), en Haut-Léon, aux confins de la Cornouaille

(Pleyben, Le Cloître, Lennon, Poullaouen)..., au nord du Morbihan, enfin dans le pays de Baud (6).

Genèse coutumière : la quête de l'arbre

Solennelle et publique, la cérémonie du mai marquait pour tous, ne l'oublions pas, *le sacre du printemps*. Elle s'ouvrait rituellement à chaque saison par la «quête de l'arbre» dans la forêt voisine, initiative réservée aux jeunes du village qui s'en attribuaient volontiers le monopole. Il n'était pas rare que ces incursions joyeuses et sauvages entraînent de véritables massacres, dont les jeunes plantations faisaient généralement les frais... Aussi n'est-il pas surprenant que les seigneurs laïcs et ecclésiastiques aient été conduits à réagir fermement contre de telles déprédations. Cette quête ancestrale de l'arbre, le seigneur du lieu ne pouvait s'y opposer. Aussi, les hommes des communes ne manquaient jamais de faire stipuler dans leurs chartes de franchises qu'ils pouvaient s'y livrer *sans forfaire*. Le danger survenait lorsque cette «quête» s'opérait dans les breuils ou réserves de chasses interdites communément aux usagers. Maints aveux trahissent des précautions prises anciennement à cet égard par les autorités seigneuriales. Par prudence, le châtelain de Sion (Loire-Atlantique) se réservait le droit de faire choisir annuellement un jeune chêne par la main de ses propres forestiers le lendemain de la Pentecôte. L'officier seigneurial le faisait charger et conduire par ses sergents bailliagers au milieu du martray, où il était planté «pour l'ébattement de la jeunesse»... Nous relevons la trace de semblables précautions dans les aveux (7). Rappelons simplement qu'en 1259 le roi saint Louis lui-même sera conduit à prohiber solennellement de telles pratiques de la part des vassaux sur les terres d'Église dont il s'était institué de défenseur.

Violence rituelle

Rituel coutumier dont le groupe des jeunes s'attribuait spontanément le magistère, le Mai était associé à des pratiques avérées et contraignantes. La population aurait été mal avisée de chercher à s'y soustraire. Malheur à la maison qui se serait refusée à faire bon ac-

(6) Ch. LE GALL, «Contribution au folklore de Pâques et de mai en Basse-Bretagne», dans *Cahiers de l'Iroise*, n°3, juillet-sept 1964, p. 32 à 38.

(7) De la part du seigneur de Pontavice au Tremblay (35) par exemple (aveu du XVI^e siècle).

cueil à ces ministres improvisés et turbulents d'un jour et à leur remettre quelques gages de bienvenue... Toujours joyeuses, souvent débridées, les fêtes du Mai s'accompagnaient souvent, en Bretagne comme ailleurs, de manifestations joviales et quelque peu facétieuses à l'adresse des moins avenants. Loin d'être le signe avant-coureur «d'escousses» (révoltes populaires), comme on l'a parfois prétendu, ces festivités périodiques s'inscrivaient alors pleinement dans l'ordre coutumier. C'est tout au plus si certains débordements décideront les pouvoirs publics à réagir tardivement mais fermement contre eux. En 1431, le concile de Nantes était conduit à proscrire l'usage *chez les clercs comme chez les laïcs* de rançonner cette nuit là impunément biens et vêtements au domicile des particuliers. Il n'était pas rare en effet de voir les bourgeois, en la circonstance, pris en otages par quelques drôles... Il leur fallait alors se racheter à beaux deniers comptants. Cet usage peu catholique n'était pas spécifique à la Bretagne ; il se pratiquait couramment à l'époque dans toute la province ecclésiastique de Tours. Il sera flétri à nouveau par un second concile, tenu cette fois à Angers en 1448. Le duc Jean V n'en avait-il pas été la première victime ? Un jour dans sa propre chambre, il s'était vu assailli par une bande de jeunes seigneurs endiablés ! Quelques années plus tard, son fils François sera lui aussi pris au jeu et contraint de se racheter au prix de 300 écus. C'est assez dire que ces débordements printaniers étaient alors passés dans les moeurs...

Honneur et courtoisie

La coutume les régissait néanmoins avec une grande souplesse. En témoignent les exploits chevaleresques (tournois) et les réjouissances populaires variées (jeux, danses...) auxquelles ces fêtes donnaient libre cours. «*Le lendemain qui fut le premier mai, après quelque devise que le duc et lui eurent ensemble (nos Bretons) avisèrent de présenter aux Anglais quelque assaut pour leur "planter le may"*» (sic), ainsi s'exprime le chroniqueur Alain Bouchart à propos d'une joute intervenue entre gens d'armes survenue pendant la guerre de Succession de Bretagne. Dans l'ancienne Europe, en effet, le mai impliquait toujours honneur et courtoisie à l'adresse des uns et des autres, voisins ou adversaires. Toujours il s'accomplissait selon des modes appropriés à l'état et à la condition des participants.

Mais d'honneur

Dans son journal, un notaire de Rennes, François Doublet évoque le mai que les habitants de cette ville étaient venus planter en 1621 à

l'adresse du nouveau gouverneur de Bretagne, Mgr de Vendome, devant son logis la Costardais. Ces mais d'honneur qui s'accompagnaient volontiers d'aubades aux premiers magistrats du pays, n'ont guère survécu aujourd'hui que dans les petites villes du midi... pour fêter les élus locaux. Dans l'ancienne France en effet, les hommes comme les femmes demeuraient fermement attachés au langage symbolique. Malheur à ceux qui s'employaient à en pervertir le sens ! A la différence du Carnaval, en qui les tenants de la nouvelle histoire ont cru découvrir le prototype de la fête cyclique, le mai traditionnel était, lui, bel et bien placé sous le signe de l'honneur. Nul ne se serait avisé d'y voir matière à folie ou à dérision, encore moins le germe d'une quelconque contestation sociale.

Hommage et fidélité

Souvent, on l'oublie trop, le « maiage » figurait en bonne place dans les aveux parmi les redevances que le seigneur était en droit d'exiger de son vassal en signe réconfortif d'honneur et de supériorité. Cet usage, lui aussi, ne tardera pas à prendre valeur de symbole. Bientôt, nous le voyons figurer parmi les modes d'investiture reconnus. Lorsque le nouveau titulaire était mis en possession de son fief, ou de son office, le procureur seigneurial ne manquait pas de remettre entre ses mains une petite baguette de bois blanc, laquelle était baptisée vulgairement le mai. Le récipiendaire en faisait immédiatement hommage à son seigneur en signe de bienvenue. Ce rituel se retrouve avec des variantes dans les actes de la pratique. Dans certaines provinces comme le Périgord, le mai d'honneur planté sur le siège de la juridiction seigneuriale signifiait aux yeux de tous que les vassaux s'étaient bien libérés de leurs obligations. Loin d'être un simple divertissement livré comme le carnaval à la fantaisie des uns et des autres, le mai s'inscrivait en Bretagne comme ailleurs, dans un réseau complexe d'obligations réciproques. Pierre angulaire de la *paix sociale*, il en était aussi le *garant*. Chacun s'employait à s'en acquitter loyalement et publiquement.

Rois et reines de Mai

Tandis que le mai s'incorporait peu à peu à la pratique écrite des aveux (xv^e siècle) la coutume s'employait à en réglementer le cérémonial. A Tremblay, la jeunesse du pays se réunissait dans la cour du prieuré pour élire un « capitaine » ou une « capitainesse » (sic) qui avaient pour mission de couronner l'arbre et d'animer la fête.

Accompagné de musiciens, le cortège des jeunes montait au château pour y élever le tronc émondé à cet effet par les soins des sergents du sieur de Pontavice. A Saint-Jouan-des-Guérets (Ille-et-Vilaine), le sieur de la Motte-Rouxel, patron fondateur de l'église, s'autorisait lui aussi à faire planter le mai chaque année devant l'auditoire seigneurial. Il ne manquait jamais de le faire inaugurer par une reine choisie de l'agrément des jeunes. Un aveu plus tardif (début du XVII^e siècle) nous apprend que le 25 avril un roi était élu par les garçons de la localité. Ce dernier, en présence des officiers de la seigneurie élisait à son tour une jeune fille de la paroisse déjà nubile. A son intention, le seigneur faisait confectionner une rose qui lui était offerte le 1^{er} mai... La fête se poursuivait par une ronde champêtre autour de l'Arbre. Elle était toujours arbitrée par la jeune souveraine, laquelle jouait ici le rôle de nos modernes rosières.

Fête de la jeunesse, le premier mai était aussi celle des nouveaux époux *mariés dans l'année*. Ces derniers étaient invités à se faire connaître ce jour là, le mari en s'inscrivant au rôle de la seigneurie, la femme en exécutant un saut, une danse et un chant le dimanche suivant devant l'église ou l'auditoire seigneurial. A Bréal-sous-Monfort, la cérémonie se tenait sous la halle. Après avoir planté un mai d'épines blanches, les derniers épousés comparaissaient devant les officiers de la seigneurie. Le nouveau vassal présentait alors en oblation du pain et du vin. En retour, le seigneur ou un de ses procureurs donnait l'accolade à la jeune épouse en lui remettant un bouquet de fleurs. Puis le couple donnait le signal du bal champêtre en entonnant la première chanson autour du mai.

A Vallet (Loire-Atlantique), la plantation du mai — un chêne de soixante pieds de haut débarrassé de ses branches — s'accompagnait d'une cérémonie identique. L'arbre abattu était porté en cortège au bourg, au son de « quatre parties de hautbois ». Il était levé et mis en terre « au premier essai » par la troupe des jeunes, sous peine d'amende. Ce jour-là, les jeunes mariés ne devaient pas manquer d'apporter céans deux pots de vin chacun, ainsi que « deux sols de pain blanc ». Les femmes se contentaient d'un simple bouquet. Après avoir reçu le baiser du seigneur en signe de parrainage, chacune d'elles débitait à tour de rôle une chanson nouvelle. Pour le banquet, un vassal du bourg mettait à leur disposition une table, un tapis et des sièges. Au Pont-Saint-Martin (Loire-Atlantique), le seigneur du lieu, en contrepartie d'anciennes franchises accordées à la paroisse, se bornait à exiger des habitants, « chacun premier mai », la remise d'une paire de gants (*esteufs*) qui leur permettait de jouer à la paume.

A Châteaugiron, c'était curieusement une « ceinture de chasteté » que le tenancier des Ormaux en Pacé venait présenter ce jour-là, en

bout de cohue devant les officiers de la juridiction. La chanson de la «Belle Bergère» débitée en la circonstance s'accordait en tous points avec la devise du maître de céans «*pensez y ce que voudrez*». Ne brillait-elle pas au fanion des lances de la fière compagnie de Jean de Châteaugiron, venue en 1407 à Paris protéger l'honneur de la reine contre les attaques des Bourguignons ? Le couplet, on s'en doute ne devait pas manquer de piquant.

Plaisantes évocations des fastes héroïco-comiques de l'ancienne France, ces prestations joviales et souvent turbulentes signifiaient moins, comme on l'a dit et répété, l'exaltation d'injustes privilèges que la confirmation d'antiques franchises consacrées par la tradition. Personnelles ou collectives, elles revêtaient toujours un caractère hautement symbolique. A la fin du XVIII^e siècle, les esprits éclairés ne s'y tromperont pas qui, applaudissant ici ou là à la farce des Jacques, les tourneront en ridicule et dénonceront dans ces «gentes coutumes» d'affreux résidus de l'hydre féodal pour mieux leur substituer de nouveaux symboles, sous l'égide fantasmagorique d'un néoclassicisme de convention.

Plaisantes ou solennelles, mais toujours appelées à s'inscrire dans un contexte rituel, ces cérémonies se distinguaient par leur caractère «corporatif» et souvent enjoué.

Les mais professionnels

A Morlaix, au milieu du XV^e siècle, les maçons de la ville s'en allaient quérir le mai le jour de la vigile de l'Ascension, dans le bois voisin de Kerneguen. Sa plantation devant l'église du Mur donnait le signal d'une course effrénée dont un mouton était le principal héros. Un cortège se formait pour escorter l'animal vivant. Y participaient les différents corps de métiers de la ville, appelés à travailler alors à l'édification de la tour (clocher). Après la plantation et le lâcher de la bête, le vainqueur recevait le lendemain en récompense une paire d'aiguillettes.

A Lamballe, le mardi de Pâques, tous les tanneurs de la ville se rendaient en groupe en forêt de Maroué. Le seigneur de la Villebily faisait procéder en leur présence à la cueillette d'une fleur ou d'une feuille qu'il montrait trois fois au public. Puis les participants gagnaient en cortège la chapelle voisine de Saint-Sauveur. Là, auprès d'une croix de pierre, à l'issue de la messe, l'officier de la seigneurie se livrait à l'appel de chacun d'eux. Les absents étaient mis à l'amende. Malheur à ceux qui étaient pris «sans vert» pour n'avoir pu exhiber une fleur semblable à celle choisie ce jour-là dans la forêt ! Ce

«*jeu de lorette*» était communément baptisé le mai. La mention en figure expressément dans les aveux des la châtellenie de Lamballe. Contrepartie obligée à la licence donnée anciennement à ces artisans d'écorcer les chênes de la forêt à titre onéreux avant une certaine époque, cette formalité s'était métamorphosée plus tard en simple jeu féodal. A la fin du XVI^e siècle, elle était sanctionnée judiciairement.

Jeux coutumiers

C'était le premier dimanche de mai que s'ouvraient en présence des autorités seigneuriales les concours de luttes inter-paroissiales ; ce jour-là aussi, on procédait au lancement de la *soûle* ; le jeu féodal se livrait sur de vastes parcours et donnait lieu souvent à des compétitions très vives entre paroisses voisines. En Basse-Bretagne tout spécialement, l'ouverture du printemps donnait le signal à des exploits sportifs divers. Ici encore, les concours populaires étaient réglementés pour canaliser ce jour, tant bien que mal, les débordements coutumiers. A l'occasion des fêtes du mai, les champions locaux s'inscrivaient pour les prochains tournois de lutte, s'enrôlaient pour les diverses compétitions appelées à se dérouler à l'occasion des pardons tout au long de la saison. C'était également le 1^{er} mai que, dans les villes, gouverneurs et magistrats distribuaient les récompenses destinées à honorer les vainqueurs du *papegaut*. Les lauréats de ce jeu d'adresse à la lance et à l'arquebuse se voyaient déchargés de certaines obligations civiques ou familiales (tutelle, curatelle) ainsi que du logement des gens de guerre. Aux termes des ordonnances ducales qui leur seront confirmées par lettres royales tout au long du XVI^e siècle et du siècle suivant, les vainqueurs du tir à l'arc jouissaient en effet d'un droit de coutume, celui de faire mettre gratuitement une barrique de vin en perce et d'en retirer le bénéfice *hors taxe*, en la débitant à leur profit.

Assemblées traditionnelles

C'était souvent autour d'une source réputée bénéfique, voire d'un arbre aux vertus reconnues (arbres guérisseurs) que se réunissaient à cette époque les étagers des environs. Là où un oratoire avait été édifié en l'honneur d'un culte trinitaire auquel étaient associés la Vierge et les saints honorés localement, le seigneur s'employait à prélever quelques coutumes. Plusieurs d'entre eux obtiendront sous Jean V au début du XV^e siècle confirmation par lettres ducales d'assemblées déjà anciennes, parfois interrompues pendant les guerres de

Succession, qui, depuis fort longtemps déjà, se déroulaient sur leurs fiefs *aux premières féeries de mai*. C'est tout au plus si, çà et là, le clergé obtiendra alors que ces fêtes et pardons qui s'accompagnaient de marchés temporaires, soient déplacés au premier dimanche suivant (8). Elle se voyaient ainsi insérées désormais dans un calendrier liturgique reconnu par l'Église.

Le sacre du mai : couronnement et chants

Le Moyen Age chrétien avait su canaliser peu à peu la licence et parfois la violence de ces antiques coutumes en les coulant dans un rituel festif et volontiers poétique où la courtoisie tenait toujours la première place. Ce jour-là, toujours férié chez nous, les vassaux ne manquaient jamais d'aller présenter le mai aux gentils seigneurs et aux gentes dames du pays. En Penthievre, encore à la fin du siècle dernier, le maître de céans et son épouse recevaient volontiers l'hommage des chanteurs (9) :

«Par honneur
à noble demoiselle
toute belle...»

En fait, ce n'était point à la fille que ce couplet était destiné mais bien à la mère, l'épouse du gentil damoiseau. A l'époque, en effet, la maîtresse de maison, noble ou non, ne cherchait pas comme les petites bourgeoises d'aujourd'hui à se faire appeler «madame» (10).

«Ah ! levez vous, Mademoiselle,
Nous sommes venus de par le Roué
Vous annoncer le joli mois de Mai...»

Appelé à devenir dans la suite de plus en plus ésotérique, le chant de mai est d'abord synonyme de gaieté. Vite, les baladins en transposent le message dans la bouche de l'oiseau (le rossignol) et le signe (remise du bouquet de bienvenue) ne tardera pas à se substituer à l'exploit lui-même au point de se figer à son image. Sécheresse de convention ?

(8) M. DUVAL, *Foires et marchés en Bretagne*, 1983.

(9) A. de WISME, *Les coutumes du mai en Bretagne*, Bergerac, 1908.

(10) L'habitude d'inviter chez soi la veille au soir les "chantoux" pour les régaler n'étaient pas encore entrée dans les moeurs. C'était eux qui venaient vous surprendre à domicile parfois de grand matin.

En apparence seulement. A l'origine, le baladin, s'adressait en fait uniquement à sa dame qu'il situait en adoration au dessus de tous les tabous sociaux, et ce délibérément en dehors des liens conjugaux. Ces conventions, le chanteur du mai qui opérait sur un registre plus modeste, moins lyrique mais tout aussi enjoué, ne les ignorait point. S'adressant à la fois à *toutes* indifféremment, il se pliait naturellement aux conventions qui alors régissaient son état dans une société *d'ordres*. Par politesse et par discrétion, il cherchait plutôt à dissimuler ses allusions, à les matérialiser par des symboles, dont le peuple provoqué plus tard soit à la vulgarité, soit à la fantaisie la plus injurieuse, viendra à oublier le sens.

Pour les uns et les autres, nous l'avons vu, le noble jeu du mai participait tantôt du défi, tantôt de la lutte courtoise. L'ironie pouvait y trouver sa place, jamais la moquerie blessante. La fête à laquelle bourgeois et seigneurs participaient simultanément n'était réservé ni aux vilains ni aux «bergers». Elle participait toujours du sacre triomphal de la nature

Le couronnement de la «reine» du jour en était, ne l'oublions pas, l'instrument privilégié. Au terme de la cérémonie, l'assistance, dans un concert unanime, ne manquait jamais de coiffer l'héroïne du mai d'un «*biau chapel de fleurs*». Gloire éphémère, fugitive ? Voire. Par ce couronnement symbolique, la jeune vierge fêtée ce jour-là participait plutôt à l'heureuse fortune à laquelle seraient appelés tôt ou tard les élus du Paradis (*Aelez ar Baradoz*). Associée de la sorte aux honneurs réservés à la mère du rédempteur, la jouvencelle était promue céans coopératrice du sacre de l'arbre régénérateur lui-même... Cette croix du Christ, dont elle se voyait instituée l'image vivante, n'avait-elle pas apporté à tous les hommes l'heureuse annonce de la nouvelle alliance ? Ainsi était promue sans fausse honte et sous les plus heureux auspices, l'annonce de la Bonne Nouvelle.

Étrennes coutumières

Toutes les fêtes de mai se terminaient invariablement par des offres de cadeaux. Les multiples offrandes spontanées dont le mai était l'occasion ou le prétexte, participaient, nous l'avons vu déjà, à ce souci de régénération dont les cendres répandues sur le sol après sa combustion constituaient aussi le signe avant-coureur. Les étrennes du nouvel an n'étaient jamais parvenues à s'inscrire pleinement dans le nouveau calendrier chrétien. Longtemps en effet, elles étaient demeurées suspectes aux yeux du clergé catholique, qui voyait en elles des réminiscences païennes... Autrefois, on leur préférait les of-

frandes de Pâques ou de Noël.. Au premier mai, cependant, un circuit général d'échanges se donnait libre cours, en harmonie avec la remontée de la sève et il était de tradition, ce jour-là, de se montrer généreux.

La collecte des oeufs, on l'oublie trop, ne se restreignait pas à la seule veille de Pâques. Elle comptait parmi les distractions favorites des joyeux compères du mai. Au pays de Châteaubriant, comme à Blain, elle s'accompagnait toujours d'une chanson. Cette joyeuse «quête» était abandonnée, souvent sans contrôle, aux jeunes du village. Avec ces cadeaux, les jeunes s'empressaient d'acheter des gâteaux et du vin. Après avoir festoyé ensemble entre eux, ils revenaient le soir danser dans les cours des fermes, en s'accompagnant non point de la bombarde, *mais seulement de la voix* pour ne pas réveiller les anciens. La pratique de cette coutume était réservée aux plus méritants, les enfants de chœur, mais les anciens marguilliers ne la dédaignaient point qui la considéraient comme un honneur à leur endroit... Au Gavre, les forestiers ducaux se faisaient servir sans fausse honte un repas le jour de l'Ascension à la paroisse, après le service religieux. C'était parait-il la manière de leur *offrir le mai*. Comme les gardes alors n'étaient guère rémunérés que sur le produit des amendes, riverains et usagers préféraient s'assurer de leurs suffrages, au cas, toujours probable, où ils seraient dans l'année conduits à enfreindre la coutume de la forêt...

Aspects festifs du mai

La plantation du mai suscitait, n'en doutons point, maintes distractions profanes. Les compagnies de jeunes gens donnaient alors libre cours à leur joie, laquelle se manifestait au gré de leurs préférences, voire de leur fantaisie. Les bandes de garçons sillonnaient les campagnes, faisant bientôt irruption dans les bourgs, porteurs de branchages ou de fleurs qu'ils offraient volontiers aux habitants, lesquels s'empressaient d'en décorer leurs maisons. En retour de ce geste qu'ils accompagnaient de quelques ritournelles, ils recevaient de leur part quelques cadeaux de bienvenue. Ces mais de gaieté et d'honneur étaient ponctués de danses variées. Souvent de quelques airs d'instrument (veule ou vielle). Bien sur, les jeunes filles, héroïnes de la fête, n'étaient point oubliées. Les jeunes gens se rendaient en bandes planter des «verts» à la porte de leur domicile, mais de bouleaux, de hêtres ou d'églantiers, accompagnés de bacheleries classiques : le lierre, symbole de générosité et de fidélité, était naguère très apprécié. Les amoureux lui préféraient cependant le chèvrefeuille ou l'épine blanche, dont les vertus singulières l'apparentaient souvent

aux phénomènes les plus merveilleux. Si la jeune fille honorée était présumée vierge, il convenait toutefois de choisir les branches sans fleurs ni boutons... Le coudrier s'offrait en témoignage de réconciliation aux filles d'humeur rebelle. Pour les demandes en mariage déguisées, on choisissait plutôt le cerisier. Par contre, la branche de houx était réservée aux filles réputées pour la dureté de leur coeur. La ronce pendue à la porte du logis passait pour franchement injurieuse, au même titre que l'épine noire et le sureau (plantes maléfiques). L'écorce du sureau était réputée guérir de bien des maux, mais ses vertus avaient cessé d'être invoquées depuis que la tradition prévalait que Judas s'était pendu dans ses branches. Si le buis était symbole d'innocence, l'orme désignait volontiers les filles de vertu douteuse. Le dépôt sur le seuil de l'habitation de divers objets (carottes, orties, mauvaises herbes, bottes de paille, cadavre d'animaux sauvage...) passait pour un véritable affront. L'absence de toute plantation devant le domicile de la belle ne préjugait certes point en sa faveur. Ce geste souvent prémédité signifiait qu'elle était mise au ban de la société des jeunes...

Chaque branche était conservée ensuite soigneusement à domicile comme porte-bonheur... On la suspendait au seuil de sa maison, on la fichait aussi au milieu de la cour, à l'entrée de la ferme, ou même sur le «juche» (tas de fumier) orgueil de l'exploitation agricole... On la rencontrait aussi posée plus discrètement à la margelle du puits, ou encore auprès du «doué» jouxte la fontaine voisine. Les mais demeuraient longtemps suspendus, parfois jusqu'à la fin de l'automne. Ils étaient ensuite brûlés et restitués à la terre au moment des semailles. Tout autre était le sort de l'arbre de mai lui-même, lequel, nous l'avons vu, était rituellement brûlé en triomphe le jour de la Saint-Jean d'été (24 juin).

Autour des feux de la Saint-Jean.

La tradition chrétienne

Dans l'Antiquité tardive, le culte ancestral du soleil, symbole de gloire et de fécondité, s'était vu transféré chez les peuples d'Orient vaincus sous l'égide du seul empereur romain (*sol invictus*). Les fêtes du solstice qui remontaient chez nous à la préhistoire ne pouvaient qu'en retirer un prestige accru, concrétisé longtemps par les processions solennelles des torches au sommet des montagnes, le 24 juin... Après la conversion de Constantin, le clergé catholique comprendra vite la nécessité de bénir les antiques festivités païennes et il ne trouvera rien de mieux que de placer la plus célèbre d'entre elles, issue du

culte de Jupiter, sous le patronage bénéfique de la naissance miraculeuse du Grand Précurseur.

Miraculeuse, elle l'était en effet cette venue au monde de l'annonciateur du Christ rédempteur, qui bravait décidément les lois naturelles, en s'inscrivant dans l'économie majeure des voies du Salut, inscrites déjà dans l'Ancien Testament. Cousin et «frère» du Sauveur, Jean-Baptiste, de tradition essénienne, s'était vu honoré au premier chef par la volonté de la nouvelle Église chrétienne, héritière de la tradition des Pères du Désert. Dernier prophète d'Israël, c'était lui qui avait baptisé le Messie, en le désignant de son doigt (Sant Yann ar Biz) comme l'incarnation de la nouvelle Alliance entre Dieu et les hommes. Martyre aussi, il était tombé victime de la vengeance d'Hérode, roi des Juifs. Désormais, on le sait, les deux fêtes de la Saint-Jean (d'été et d'hiver) sont célébrées séparément et la seconde ne l'est qu'exceptionnellement lorsqu'elle tombe un dimanche. En fait, cette fête a été amalgamée tardivement avec celle de la Fête-Dieu qui, elle, est d'institution beaucoup plus récente. Autrefois, il en allait différemment et la Saint-Jean (24 juin) était toujours fériée et chômée. L'Église s'était employée à magnifier de son mieux cette fête majeure chez les païens, liée comme le feu et le soleil aux aspirations profondes des humains... Chez nous, les Hospitaliers, successeurs des Templiers, ne manquèrent jamais de placer leurs églises, bâties d'abord en l'honneur du Christ Sauveur, sous le haut patronage du Précurseur, en y associant son culte à celui de la Vierge et des autres saints locaux (11). Le plat d'offrandes conservé dans leurs chapelles en témoigne, où figurait toujours en effigie la tête décapitée du saint. Au rappel du souvenir de ce sacrifice était joint celui tout aussi rituel de l'Arbre du Mai consumé ce jour-là en signe de *purification*. La coutume voulait que le bénéficiaire des cendres du trophée y déposât rituellement son offrande, *l'offrande du mai*. Son geste ne s'inscrivait-il pas dans la perspective la plus sacrée, celle vers laquelle aspiraient tous les mortels ?

Autres aspects de la christianisation des fêtes du Mai

Certains ont cherché à expliquer autrement la christianisation tardive des fêtes du mai en l'associant à la transposition coutumière du culte voué anciennement à un saint fameux : *Léonard*. Chacun sait la reconnaissance que vouait autrefois à ce religieux les prisonniers déli-

(11) Ceci se vérifie aussi bien au Locjean en Kernevel qu'à Notre-Dame de Coadry en Scaer et naguère à Saint-Jean de Tremaouzan en Prat récemment restaurée.

vrés de leurs chaînes. Ne le disait-on pas de race royale franque ? A Gouville, en Picardie, la procession du Premier Mai lui avait été consacrée sans doute intentionnellement, à l'initiative du clergé local... Nous n'avons trouvé en vérité aucune contamination de ce genre en Bretagne. Le culte de saint Léonard avait cependant été substitué curieusement dès le XIII^e siècle à celui de son homologue breton Leonor (Lunaire) et son légendaire, d'origine celtique, largement amalgamé par les clercs à cette époque (12). Or cette fête était fixée anciennement à une date différente. La référence au patronage double des saints apôtres Philippe et Jacques est plus intéressante, dont la fête se voyait fixée au 1er mai dans le calendrier julien. Ce dernier saint était fort honoré, on le sait, par les anciens pèlerins de Compostelle et son culte étroitement lié à la légende de la bonne étoile venue atterrir miraculeusement de Terre Sainte en cette extrémité de la péninsule hispanique. Plusieurs chapelles seront bâties en Bretagne, comme ailleurs, en l'honneur de ce saint et sa fête demeurera chômée au diocèse de Rennes jusqu'en 1710. Là où la dévotion à l'apôtre du seigneur a pu être liée à la présence d'un établissement hospitalier de l'ordre de Saint Jean ou d'un lazaret fréquenté par les pèlerins, il n'est pas exclu qu'elle ait pu être substituée tardivement à des pratiques naturistes liées à des traditions locales (sources, arbres sacrés). La proximité d'anciens prieurés bénédictins (Tremblay, Bazouges) a pu jouer en ce sens. Cependant, on l'observe, ces sanctuaires avaient d'abord été placés sous la protection de la Vierge Mère (Notre-Dame-de-Toute-Aide à Latiman en Cuguen par exemple). Aussi est-il préférable d'y voir la survivance d'anciens cultes de fécondité. Il y aurait danger cependant à maximaliser ces transposition chrétiennes tardives liées à des pratiques naturistes étrangères à la plantation traditionnelle du mai. Le plus souvent, elles sont liées à des traditions religieuses piétistes instaurées au début du XVII^e siècle, sous l'influence de la Contre-Réforme, en particulier celle des Rogations.

Autour de la Contre-Réforme

Ces cérémonies se multiplieront en effet tout au long du règne de Louis XIII. C'est alors que les processions de printemps se généraliseront dans la plupart de nos paroisses entre Pâques et la Trinité. Là où des pratiques charismatiques s'étaient perpétuées autour de certains arbres, là où le prestige de certaines sources avait pu être auréolé naguère par le séjour de quelques pieux anachorètes, le clergé local

(12) M. DUVAL, «En Bretagne autour du culte de saint Lunaire», dans *Annales de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Saint-Malo*, 1978, p. 205 à 219.

n'hésitera pas à encourager l'édification de petits oratoires, lesquels seront placés désormais sous la protection d'un saint guérisseur : saint Lunaire par exemple ou encore saint Mathurin (Brécilien, Villecartier...). Au cours des deux derniers siècles de l'Ancien Régime, de petites statuettes de la Vierge feront fréquemment leur apparition sur certains troncs redoutés, au pied desquels se rendront fidèlement au début de mai les pieuses confréries escortées par le clergé local. Ainsi se verra cristallisé sur la mère du Rédempteur, source de toutes grâces, le culte naturiste dont elle faisait depuis longtemps l'objet. Dans le courant du XVIII^e siècle, des niches de bois seront confectionnées pour les abriter. Nombre de ces oratoires champêtres, souvent remplacé par des croix au siècle dernier, ont survécu jusqu'à nos jours et ne doivent désormais d'être fleuris en mai qu'à la piété persistante des fidèles.

Depuis longtemps déjà, les anciens *cortèges triomphaux du mai* avaient été sinon supprimés, du moins parfois détourné pour honorer de nouvelles fêtes religieuses et, en juin, la plus glorieuse de toutes, la Fête-Dieu. Dans les anciennes enclaves monastiques où le clergé régulier avait conservé des droits de patronage, c'était surtout à l'occasion de la fête de la Sainte-Trinité que de telles coutumes se donnaient libre cours. A Maxent, ancien prieuré bénédictin rattaché à Redon, mais de fondation royale et ducale (Salomon au IX^e siècle), les vassaux du monastère étaient incités à prélever en franchise dans les bois ecclésiastiques ouverts à leur usage de grands rameaux de chêne pour escorter à pied la procession triomphale qui les conduisait jusqu'à l'église de cette ville où un office solennel était célébré à leur arrivée. De la sorte se voyait magnifié avec le sacre du printemps, la majesté divine du Verbe créateur.

L'embrasement final du mai ne pouvait se passer du concours de l'*ange purificateur*. Sa descente figurée du haut du clocher de l'église viendra alors déclencher le feu de la Saint-Jean. Cette merveille pyrotechnique s'est perpétué, on le sait, jusqu'à nos jours ici ou là grâce au talent de quelques artificiers. Beaucoup aujourd'hui ont oublié le sens de cette cérémonie qui ne sont plus attachés qu'à son aspect spectaculaire. *Complément obligé du sacrifice rituel du mai* à la fin du printemps, ce stratagème apparenté au *deus ex machina* des festivals de l'époque baroque venait consacrer rituellement, à la fête de la Sainte-Trinité, la gloire du Rédempteur. Souvent le clergé s'emploiera dans la suite à *déplacer* la date de cette fête de la Saint-Jean à la mi-août, afin de l'associer cette fois plus intimement au triomphe de la Vierge-Mère, source de toute bonté. De cette transposition tardive qui n'est plus liée aujourd'hui hélas au sacrifice du mai, nous avons encore un vivant exemple au pardon qui se célèbre le 15 août à Notre-Dame de Crenenan près de Guémené (Morbihan).

En Bretagne comme en Vendée, se prendra bientôt l'habitude de planter désormais le mai devant les églises placées sous la protection de la Vierge... Inséparable de la généralisation du mois de Marie, initiée sous l'influence des confréries pieuses, cette christianisation de la fête du mai ne sera guère effective avant le début du XVIII^e siècle. C'est alors qu'on se plaira à offrir des mais pour orner les divers édifices du culte. C'est aussi à cette époque que s'instaurera la coutume touchante des «Mariés de Mai», celle d'offrir à la Vierge leur première nuit de noces, celle aussi, non moins émouvante, de joncher de rameaux et de fleurs la couche des jeunes filles vierges qui venaient à mourir ce mois là dans la fleur de l'âge.

*«Euruz eo tud yaouank se
Hag a varvo an amzer neve
Evel ar rosen deu ar brank
e disparti ar tu yaouank»*

Ainsi se voyait sublimé le geste rituel des jeunes du mai jusqu'alors simplement annonciateur de la bonne nouvelle chez les *pagani*.

Dérives néo-païennes modernes. Amorce de la rupture

Devons-nous être obnubilés par ces pieuses pratiques ? Nullement. Les divertissements auxquels s'adonnaient la nuit précédant le 1^{er} mai certains paroissiens de Saint-Briac étaient déjà moins innocents. L'enquête qui provoqua contre eux l'intervention du parlement de Rennes le 11 juillet 1670 nous apprend en effet que les intéressés ne se contentaient pas de tenir assemblées et danses en lieux clos ; on les voyait courir la nuit aux «fileries, rendries et autres lieux» déguisés et masqués. Qui plus est, les jeunes des deux sexes n'hésitaient pas ce jour-là à se rendre sans façons dans les églises «en travestis», contrefaisant les nouvelles mariées (sic). On les surprenait parfois ailleurs, jouant à mazin-mazette, se livrant en cette occasion à «mille concussions et voleries sur le peuple». A entendre les plaignants, de tels excès qui rappelaient ceux provoqués naguère par la vieille fête médiévale des fous (sous couvert ecclésiastique) s'apparentaient plutôt aux fastes honnis mais tolérés ailleurs du Carnaval. Ils témoignaient d'une adultération certaine des antiques fêtes du Mai.

Il n'est point question de nier l'apparition dans cette époque de certains abus étrangers aux traditions primitives du Mai. En Bretagne, et ceci se vérifie aussi dans le reste de la France dans les dernières décades du XVIII^e siècle, ce n'est pas dans les campagnes, au niveau des

rixe et des bacheleries classiques si fréquentes par contre dans le Midi (13) qu'il nous faut découvrir les germes d'une certaine métamorphose de la fête populaire à la veille de la Révolution, mais bien du côté des villes avec l'irruption d'un décor néo-classique fallacieux en rupture avec l'imaginaire naturiste et symbolique de nos populations celtiques.

C'est bien à cette déchristianisation tantôt ironique tantôt pompeuse, bientôt placée, à l'initiative des clubs révolutionnaires sous le signe du « patriotisme » et surtout de l'individualisme le plus effréné, qu'il faut imputer la dégénérescence rituelle d'une fête profondément populaire dont les dérives laïcisées ne cesseront de se multiplier jusqu'à nos jours. La légalisation de la Fête du Travail n'en aura pas arrêté le cours (14).

Michel DUVAL

RÉSUMÉ

Depuis le milieu du Moyen Âge, un nouvel équilibre greffé sur les rythmes anciens de la nature s'était instauré dans nos campagnes comme dans nos villes, souvent en marge de l'Église, toujours influencé cependant par les traditions chrétiennes d'honneur et de courtoisie écloses en son sein. Cet ordre, écologique avant la lettre, reposait sur l'alternance des saisons. Il était appelé à se perpétuer jusqu'à nos jours à travers les *fêtes du Mai*. Issue de rituels pré-celtiques repris sagement par les druides, elles s'étaient vues couronner par la tradition coutumière. Jamais les bacheleries classiques, même les moins innocentes, ne parviendront à en vicier et à en désacraliser le sens. Aujourd'hui qu'a été institutionnalisé ce jour-là la Fête du Travail, tout lien entre cette fête civile et le sacrifice rituel du mai dans les feux de la Saint-Jean est maintenant rompu. Faire le procès des maïs folkloriques d'aujourd'hui, en dénoncer les dérives festives et individuelles consécutives à leur récente laïcisation ne suffit pas. C'est à la genèse du mai traditionnel qu'il convient de retourner et de s'attacher, en s'employant d'abord à le *définir*. A cette geste initiale, mille variantes coutumières sont venues se greffer dans la suite liées les unes et les autres à un contexte social religieux voir politique qu'il nous appartient maintenant de situer historiquement et géographiquement. Leur étude nous aidera à mieux en découvrir le sens.

(13) M. VOVELLE, *Métamorphose de la fête en Provence de 1750 à 1820*, Paris, Aubier, 1976.

(14) Il ne saurait être question de traiter ici même sommairement de la genèse des fameux *maïs civiques* révolutionnaires. Elle appelle en effet une étude particulière beaucoup plus différenciée jusque dans leurs prolongements conventionnels actuels. Notre étude sur les « *Arbres de la Révolution* » est achevée. Elle fera l'objet bientôt d'une publication séparée, à laquelle chacun pourra souscrire. Pour tous renseignements, s'adresser au domicile de l'auteur : 2 rue Victor Hugo 35000 Rennes.